

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le
, de

7.7.60

(¹) N°

KIBUNGO



265

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

TELEGRAMME ETAT

Adresse: RUPLAN USA

Citation: N° 925207/SEC 30/02/VE RVT N° 001/14705

PRIMO: CC ETRE KIBUNGU KABARONDO RWAMAGANA CN
ETRE KAREMBA GAKENKE KAYONZA

SECUNDO: KIBUNGU COMMUNE KIBUNGU STOP

KABARONDO COMMUNE KABARONDO STOP RWAMAGANA

COMMUNE RWAMAGANA STOP KAREMBA COMMUNE ZAZA

STOP KAYONZA COMMUNE KAYONZA STOP GAKENKE COMMU

NE GAKENKE FULLSTOP

Expéditeur: Territoire Kibungu.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

409+ / Sec 30/02/VE
6. 7. 60

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
31	usa	18/47	5	1120	

Heure :
Uur :

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

Off Em10
cta

Territoires Binuwa Kibungye
Kibungye Kisempe Rubenye
Shanguru Bulanza Kileya
Ngori Ruyigi =

- RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement. Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

Recevoir compte tenu divergence renseignements
a usa stop mission etude en desire connaître
urgence binuwa nom des centre commerciaux
et de negoces secondo nom des communes
avec situation de ces centres - Ruyigi

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Kibungu le 7 juillet 1960
de

(1) N° 2253/Sec.30/02/VE.

M

Réf. n° :
Annexe
Bijlage
Objet
Voorwerp



A Monsieur le Directeur de la Cie Géoruanda
à
R W I N K W A V U .-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe
Copie de Télégramme N° 221/23/55906 du COOPIRU.

Adresse: RESIDENT KIAGALI TERRITOIRE SHANGUGU KIBUYE
KISENYI KIGALI KIBUNGU GITARAMA GERANT
IMPARA POSTE SHANGUGU ABAHIZI KIBUYE INKOLA
KISENYI SOMOKI POSTE KIGALI RWINKWAVU POSTE
KIGALI KAMONYI POSTE GITARAMA TRAFIPRO POST
GITARAMA

Citation: N° 221/23/55906 COTROLEUR COMPTABLE SERA
COOPERATIVE ORDRE SUIVANT STOP IMPARA 18
ET 19 JUILLET STOP ABAHIZI 20 AU 23 STOP
NKOLA 24 AU 26 STOP SOMOKI 27 ET 28 STOP
RWINKWAVU 30 JUILLET AU 2 AOUT STOP KAMO
NYI 3 ET 4 STOP TRAFIPRO 5 AU 8 AOUT STOP
PRIERE RESERVER LOGEMENT FULLSTOP

Expéditeur: Coopiru.

Veillez agréer Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur de Territoire
SCHEIT P.,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

4102 / Lee 30 / 02 / UR
 2.7.60

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aankomende te :
 KIBONGU
 -7-7-60-9
 Heute : S.F.
 Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
115	26.06	89/86	6	1440	

Indications de service taxées.
 Betaalde dienstaanwijzingen.

of Emih
 cta

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Rendunt Kigali Serubirwa
 Shampuru Kibuye Kibuye
 Kigali Kibuye Gitaruma
 Gisant Impara poste Shampuru
 Abatzi Kibuye ukera Kibuye
 Somuki poste Kigali Kibuye
 poste Kigali Kibuye poste Gitaruma
 Trafipro poste Gitaruma =

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :
 Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
 RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
 TC = Collationnement. Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

221/23/5966 controleur comptable sera cooperative ordre
 suivant stop impara 18 et 19 juillet stop abatzi
 20 au 23 stop ukera 24 au 26 stop somuki 27 et 28 stop
 Kibuye 30 juillet au 2 août stop kamonyi
 3 et 4 stop Trafipro 5 au 8 août stop priere reserve
 logement full stop =

Coopiru

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

, le
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(¹) N°

2.7.1960.-

M
KIBUNGO



267

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : RESIDENCE KIGALI

Citation: N° 220302/SEC 30/02/VE

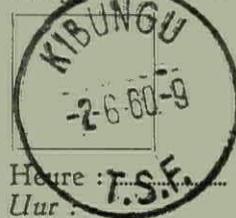
RVT 5902/BR AVONS EU CONTACT TOUS LES JOURS STOP
SUPPOSE ERREUR DESTINATION FULL STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Mr. l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
 SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
4	Kigali	34/32	2	0830	

Indications de service
 taxées.
 Betaalde dienstaanwij-
 zingen.

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Explications des abrévia-
 tions admises pour les in-
 dications de service ta-
 xées :

Verklaring van de afkor-
 ringen toegelaten voor de
 betaalde dienstaanwijzin-
 gen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de réception.
Kennisgeving van
ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

2 Priorité =
Territoire Kibuye.
Kibuye

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

*no 5902/34 obligation cables seule agence si
 on ne veut radio territoire etc etc panne
 et si possible autre panne stop savons
 plus reçu contact pendant trois jours
 full stop - period openid*

2390/PEC 30/AT
 5/7/64

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Angetonnen te :
 7-7-64-9
 T.S.F.
 Heure :
 Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
87	Algérie	19.03		1500	

Indications de service taxées.
 Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Message en clair

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :
 Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
 RP = Réponse payée.
 Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre.
 Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep.
 Kennisgeving van ontvangst.
 TC = Collationnement.
 Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

[Faint, mostly illegible handwritten text in the message body area]

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le
, de

(¹) N°

M

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

29.6.1960.-

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse:

SCHEEMAECKERS USUMBURA

Citation:

N° 2195 29/SEC 30/02/VE RVT DU I70660
IMPOSSIBLE DECHIFFRER VOTRE MESSAGE STOP
DEUZIEME BUTEE SE DEPLACE CONTINUUELLEMENT
PENDANT L USAGE FULLSTOP

ADMITER

Expéditeur: Mr. l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

38
 Dec 30/02
 18. 6. 60
 VE

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :
 KINSHASA
 18-6-60 12
 T.S.F.
 Heure :
 Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
165	Kumuro	18	17	1700	

Indications de service taxées.
 Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Centrale Koningen

off =

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :
 Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
 RP = Réponse payée.
 Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre.
 Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep.
 Kennisgeving van ontvangst.
 TC = Collationnement.
 Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

Votre traçage ZNN VERIFIEZ Replage de votre machine sur probablement une butee mal placee - Scheemaeker

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu , le 28 juin 1960.--
, de

(¹) N° 2172/Just.1/02/S.--

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :



C.P.I. à Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.
à Usumbura.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
P. SCHMIT.-

Transmis copie pour information à Monsieur
l'Agronome-Adjoint NEMEYABAHIZI à Kayonza, avec prière
de bien vouloir rembourser au plus vite.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
P. SCHMIT.-

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Astrida , le 7 juin 1960.-
de

(¹) N° 3375/Fin./S.

/ C O P I E /

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Dette NEMEYABAHIZI
Agronome-adjoint.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I B U N G U .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander votre intervention aux fins d'être remboursé de la somme de HUIT CENT SEPTANTE FRS (870,-) par l'Agronome-adjoint NEMEYABAHIZI Antoine, actuellement en service au lac Muhazi.

En septembre 1959, lors d'un passage à Astrida, il s'est fait payer des indemnités à la Comptabilité pour la période qu'il a été en service à Astrida. Simultanément l'index venait de changer ainsi que les taux des diverses indemnités.

De cela résultait un trop payé de 870,- francs au précité qui était déjà reparti entretemps. A trois reprises, lors d'autres passages à Astrida, il a promis de payer la dite somme immédiatement mais il n'en fut rien; chaque fois il avait quitté promptement le Territoire.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès de l'intéressé pour que cette somme soit finalement remboursée.

Je vous en remercie d'avance.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial 920, P. SIERENS,
(sé) P. SIERENS.-

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
—
RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU
—

Kibungu , le 28 juin 1960.--
de

(¹) N° 2172/Just.1/02/S.-

M
C.P.I. à Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.
à Usumbura.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
P. SCHMIT.-

Réf. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Transmis copie pour information à Monsieur
l'Agronome-Adjoint NEMEYABAHIZI à Kayonza, avec prière
de bien vouloir rembourser au plus vite.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
P. SCHMIT.-

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Territoire du
RUANDA - URUNDI

Astrida, le 7 juin 1960.
den

Gebied
N° 3375 /Fin./S.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Dette NEMEYABAHIZI
Agronome-adjoint.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

K I B U N G U .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander votre intervention aux fins d'être remboursé de la somme de HUIT CENT SEPTANTE FRS (870,-) par l'Agronome-adjoint NEMEYABAHIZI Antoine, actuellement en service au lac Muhazi.

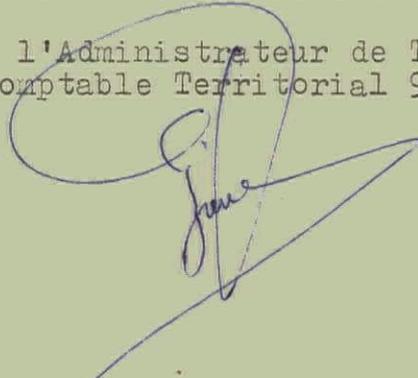
En septembre 1959, lors d'un passage à Astrida, il s'est fait payer des indemnités à la Comptabilité pour la période qu'il a été en service à Astrida. Simultanément l'index venait de changer ainsi que les taux des diverses indemnités.

De cela résultait un trop payé de 870,- francs au précité qui était déjà reparti entretemps. A trois reprises, lors d'autres passages à Astrida, il a promis de payer la dite somme immédiatement mais il n'en fut rien, chaque fois il avait quitté promptement le Territoire.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès de l'intéressé pour que cette somme soit finalement remboursée.

Je vous en remercie d'avance.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial 920, P. SIERENS,



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

, le
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(¹) N°

22.6.1960.-



M

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : TERRITOIRE NGOZI

Citation: N° 2133 22/SEC 30/02/S
SVT 27311/X 351 CLEFS SE TROUVENT TIROIR
GAUCHE BUREAU STOP
OU FOND TIROIR SUPERIEUR CASIER CONFID FULLSTOP
TERRITOIRE

Expéditeur: Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

3815/sec 30/02/5
22/6/60

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
192	Mgoy	37/31	21	1210	



Indications de service
taxées.
Betaalde dienstaanwij-
zingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Admiral Schmit
Kibungu

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

RP = Réponse payée.

Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.

Kennisgeving van
ontvangst.

TC = Collationnement.

Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 27311/x. 351 obligation me faire
savoir d'urgence si clefs coffre
fort Kibungu ont été remises au
territoire mgoy si oui ou se trouvent
elles ? = territoire

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu le 20 juin 1960
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

(1) N° 2146 /just./DC

M

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi

à

KIGALI.-



Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre n°1708/D I/
IOI4/CL du 2 avril 1960, j'ai l'honneur de vous envoyer
mon PV n°II/DC et N°273/DC du 16 juin 1960. J'ai seule-
ment trouvé un seul boy les autres travailleurs préten-
dent tous travailler au pourcentage.

Tous ces gens n'ont pas de papiers nécessai-
res et le nommé Abdallah les a donné au petit livret
où il marque de temps en temps quelques inscriptions
Je vous envoie cette première enquête.

L'Officier de Police Judiciaire,
De Craemer J.-,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Rwamagana

le 20/6/60
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(¹) N° 2124 /Just./DE

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

M

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

A Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi à KIGALI.-

KIBUNGO



271

Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre n° 3135/D.21/
1086/AV du 17 mai 1960, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance qu'aucune somme ne doit être li-
quidée aux héritiers du s/chef décédé.

L'Officier de Police Judiciaire
De Craemer J.-

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

-N.M.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali , le 17 mai 1960.-

, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

PARQUET DU RUANDA A KIGALI.-

(1) N° 3.135/D.21/1086/AV.-

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Aff. NDARUHUTSE.-

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
De Craemer

à

R W A M A G A N A.-

*287 Just 1/02/DC
27/5/60*

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

*CAC ne doit
pas en*

Suite à votre lettre n°216/Just.1/02/DC du 9 mai 1960, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'informer si aucune somme ne doit plus être liquidée aux héritiers du sous-chef décédé.

Le cas échéant, il y aurait lieu d'attendre avec la liquidation totale.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
A. VANDEPLAS.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

.K.W.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Rwamagana, le 17 Juin 1960.6
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Résidence du Rjanda
Territoire de kibungu
Poste détaché de Rwamagana.-

(*) N° 274 /Just.1/02/Du.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

3773 / Just.1/02 / AT
17.6.60

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
K I B U N G U . -

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre n° 1644/AI.4/02/V9. du
6/5/1960 adressée au Secrétaire de la chéfferie Buganza-Sud
et dont copie m'a été adressée, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que l'intéressé a été licencié au début
du mois de Mai et qu'il se trouve maintenant à Usumbure.-

L'Agent Territorial Principal,
J. DUPUIS.-

(*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en datum vermelden.

27.5.1961.-

M

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : SEVHYDRO ASTRIDA

Citation: N°135427/SEC 30/S

RVT SH 54 CONFIRME LOGEMENT GITE MEUBLE KAYONZA
OU KABARONDO STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

1929 / Sec 30 / A.T.
27/5/67

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
 SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à
 Aangekomen op
 KIBUNGU
 27-5-67-9
 T.S.F.

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
177	Astide	15	25	1555	via plane

Heure
Uur

Indications de service taxées
 Betaalde dienstaanwijzingen

off

TÉLÉGRAMME
 Telegram

territoire de l'union wanda

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :
 Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
 RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
 TC = Collationnement. Te collationneren

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

sh 54 priere confirmer logement-gite kayanza meuble pour agent policier =

→ seohydro + Astide

135427/sec 30/S

SVT / sh 54 Confirmer logement gite meuble Kayanza on Kabaronjo

Ter

Les Béatitudes

Kabindi, le 8 Juin 1960

LAC MUGESERA



KABINDI

Monsieur l'Administrateur Territorial Principal de KIBUNGU

Victor COUSIN
PÊCHERIE SAINT PIERRE
B. P. 29 - KIBUNGU
RUANDA



Monsieur l'Administrateur,

Autant que possible il vaut mieux passer par le canal de l'Administration Territorial.

Il s'agit de l'etat non pas lamentable mais desespéré de la peche au Mugesera qui est une question d'économie de votre territoire qui il y a peu d'années avait une importance.

J'ai pris l'initiative de faire corps avec les pecheurs autochtones et a notre nom a tous de saisir les services techniques de la question depuis 1958. Des voyages sur place par des specialistes d'Astrida en Mars Avril 1959 un an apres 5 savants Irsac qui ont fait une etude munitieme et scientifique qui sont actuellement occupés a coordonné les diagnostics et propositions des divers specialistes pour rediger le raport a soumettre au Resident General du Ruanda Urundi. Il y a un mois environ j'ai eu le plaisir d'avoir ici le chef de Service des Eaux et Forets de Kigali qui m'a dit avoir reçu ordre en Mai 1959 de réempoissonner le lac et qu'il serait venu tres prochainement mettre du poisson a en croire qu'il n'y aurait plus assez d'eau pour cette immense population aquatique, mais a ce jour il y a à penser qu'il y a trop d'eau pour les quelques solitaires, qui, découragés, de voir temps de solitude dans cette grande masse d'eau n'ont meme plus la force d'arriver jusqu'au mailles des filets (je n'exagere pas pour l'ensemble de tous les pecheurs nous avons ce matin six kilos trois quart, soit pour plus de vingt kilometres au moins de filets tendus a l'eau)

L'Irsac a déclaré deja avant les resultats definitifs que le lac Mugesera sous tous rapport etait un vivier naturel idéal au maximum

Pourriez vous a nouveau donner l'alarme et faire la relance pour repeupler ce lac surtout que les resultats de peche devront encore attendre des mois pour ce faire constater dans les filets de peche.

C'est que voyez vous la gravité de deux sortes.

a) Les pecheurs manquent d'argent pour payer leurs impots et racheter des filets et payers leurs gamins qui les aides, ces derniers deviennent voleurs pour se nourrire et se vetire

b) Les clients Européens viennent grossir le nombre des mecontents Africains qui declarent des paroles d'anatheme contres les fonctionnaires. Et ceci est tres tres mauvais et injuste et ne tient pas compte des usages administratifs et ne voyent pas ou le bas blesse. Le decouragement est mere de ~~de~~ de negligence de service et pousse injustement vers une idée force erroneement revolutionnaire qu'on generalise.

Il faut une solidarite de tous les Belges et courageusement remonter le courant cette solidarite n'exclus pas mais consolide l'autorité du Gouvernement

Avec mes remerciement s veuillez agréer Monsieur l'Administrateur mes salutations bien distinguées

Victor Cousin

20/30/02
Note de l'Administration de Kabindi: ceci est l'opinion de service de l'Administration de Kabindi et de l'Etat en general sans la garantie de l'Etat de Kigali.

3798
Les Béatitudes

Kabindi, le 19 juin 1960

LAC MUGESERA



KABINDI

Victor COUSIN
PÊCHERIE SAINT PIERRE
B. P. 29 - KIBUNGU
RUANDA

21 680
Monsieur Schmidt
Administrateur Territorial Principal
Kibungu

Sec 25/02
Monsieur l'Administrateur
En prévision des résultats des élections je me permets de vous demander quelques renseignements au sujet de la Commune de Rubase

- 1) Quel est la frontière communale par le passé et elle ?
- 2) Le nombre d'habitants, spécialement le nombre de contribuable ?
- 3) Le bétail est il important ?
- 4) Et combien estimez vous la superficie de cette commune ?
- 5) Les points d'eau potable installés par Regidesso ?
- 6) Le tonnage de la récolte de café en 1959 ?
- 7) Y a t'il des blocs miniers bloqués non exploités et encore valable ?
- 8) Le nombre de conseillers à élire
- 9) Les charges incombant à la commune en

instituteurs
agents agronomes
agents médicaux (?)
agents vétérinaires
ceantennas

et autres que je pourrais oublier

Cette commune est lamentablement pauvre et je n'ai pas eu vu de
une bonne impression par la généralité des candidats - Il est clair que la
masse rurale ne comprend rien à la gravité de cette élection - Il y a un certain
des sujets peu recommandables, avantagés qui considèrent la chose comme une
représentation de cinéma, ou comme une occasion de se faire payer par un vote faux
Toutefois il serait possible de trouver 60% d'éléments valable et
qui comprennent vaguement que de l'ordre et de la réflexion est nécessaire
mais les électeurs se laissent influencer par un vélo, du pain, ou une belle chemise !!
Ma décision de me mettre sur les rangs était dans le but de secourir et maintenir
la paix et en encourage - mais je n'avais jamais songé que j'aurais pu me trouver
en collaboration avec certains mauvais sujets connus sur d'autres copies
par leur 400 coups - Que mes travailleurs eux même perdent confiance
dans le service de l'élection communale

see 30/02

Cl

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Département de :
KIBUNGI
27-5-60
T.S.F.
Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
159	Kigali	16/3	21	1025	

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :
Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren.

terre Kibungu

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

*345421/pers rot 176520/see
rot 337799/pers concerne terre
terre Kibungu = resident special*

Acc 20/02/VE

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
135	Kinshasa	40/34	19	0910	

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.

LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.

CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van ontvangst.

TC = Collationnement.
Te collationneren.

*Territoire Kibanga
Propers usa*

*Off = tin 2
cta*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

*337719/pers priere reserver suite
tres urgente mt 210125/pers du vingt
mars 1960 relat/ également
SEBIZIGA déjà rappele mt 270421
pers du vingt et un avril 1960
= Resident special +*

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :



Heure :
 Uur :

NUMERO <i>Nummer</i>	ORIGINE <i>Oorsprong</i>	MOTS <i>Woorden</i>	DATE <i>Datum</i>	HEURE <i>Uur</i>	VIA <i>Via</i>

Indications de service
 taxées.
*Betaalde dienstaanwij-
 zingen.*

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abrévia-
 tions admises pour les in-
 dications de service ta-
 xées :

*Verklaring van de afkor-
 tingen toegelaten voor de
 betaalde dienstaanwijzin-
 gen :*

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
*Kennisgeving van
 ontvangst.*
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

Handwritten text in cursive script, mostly illegible due to fading and bleed-through. Some words like 'Bientôt', 'à', 'de', 'par', 'voies', 'télégraphiques' are faintly visible.

3325 / Lec 30/02/VE

27.5.60

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
156	Usumbura	63/60	20	10 50	

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

- RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement. Te collationneren.

Resident Kigali. Récept
 Kitepa Bureaux Bubanza
 Bureaux Butaro - Puyig. Buti
 Vizi. Kitepa Bureaux Astoria
 Kibuye Puyig. Butaroma
 Kigali Shanganga Kinyi. Puyig
 Bureaux KIBUNGU

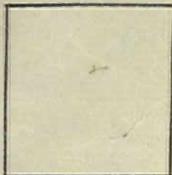
Off. - fin 20
S. Cto

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télev. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 221/241/6320 fréquence radio Usumbura
 quarante huit mètres quarante trois soit six mille
 cent nonante cinq kilocycles stp, émission
 inaugurale samedi vingt et un à dix huit heures
 stp, reconnaissant envoyer rapports de ce que
 stp - Radio diffusion Usumbura

Arrivé à



à h. m.

TÉLÉGRAMME DE SERVICE

Nature :

Destination			Origine	
de :				
N°	Mots	Date	Via	reçu par

stop Bientôt tous les jours de
dix huit heures à vingt une heures
trente stop prière de viser chefs
de poste stop rapports et écoute
stop souhaits bonne
reception stop = affaires
politiques

KIBOUC

3289 / JCC 30/02 / VE
- 16.560

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivée
Aankomst
16-5-50 16
T.S.F.

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
111	Kigali	68/67 16	16	12.00	

Heure :
Uur :

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

- RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement. Te collationneren.

Off - 10
Victor

Benitères gitarama
vunza estribu shanguru
Kibuye kibungu wafungu
Bimbo Kibungu wafungu
wamubwa =

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

no 329716/sp obligation prendre compte
des...
le 17 mai de 18 heures à 21 heures 30
heures sur 6175 Kcs optans 6175 Kcs
Kibungu soit environ 48 mètres stp
per...
credi matin a partir de 7 h 30 pour
recevoir vos rapports d'écrite...
resident special

2082 / Sec 30/02 / RT

2.1.5.60

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
112	Kigali	34/38	19	1000	

Indications de service
taxées.
Betaalde dienstaanwij-
zingen.

Imq
cto

TÉLÉGRAMME
Telegram

Trouville
Kobungu

Explications des abrégia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van
ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

Re 193549/PR des convocations réunions informations relative
situation générale vendredi 19 mars residence
Kigali neuf heures matin 1940 - Président Spécial

(Adresse adressé à tous les Directeurs des Colonies)

Sec. 30/02/VE.

9.5.60

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :



NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
46	USA	5/49 7		1050	

Indications de service taxées.
Betaalde dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME Telegram

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

- RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement. Te collationneren.

Off = tm 21
Acta =

resident special Kibungu
resident Kibungu territories
Bunanga Munanya
Kibungu Munanya
Rungu. Antenna Bunungu
astoria Nyanga shangha
Kibungu Munanya

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téloc. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

46221/20/246607 signale votre attention
resident general Parkers radio usa
Kibungu 2 mai a 20 heures sur 48 m 43
on 6/96 Kibungu - aipro +

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu, le 6 mai 1960.-
de

TERRITOIRE DE KIBUNGU

(1) N° 1638 /Just.1/02M.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

KIBUNGU



274

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I G A L I . -

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir des papiers saisis sur les nommés Ibrahim Shali et Shabani de Nyarugenge par le Chef de peloton de la Gendarmerie à Kibungu, lors d'une patrouille sur la route de Kakitumba le 4.5.1960.

Je vous saurais gré si vous voulez bien remettre ces pièces aux intéressés.

Cofraternellement,

Pour l'Administrateur de Territoire,
l'Administrateur Territorial Assistant Ppal,
N.MULLER.,

KIGALI , le 5 mai 1960.-
de

(1) N° 2.694/ 3

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :



A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de & à

KIBUNGU.-

Décl. de créance
Agent Terr. De Craemer.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Je vous fais parvenir ci-joint les
déclarations de créance de l'Agent Territorial
DE CRAEMER et vous prie de me les renvoyer après
avoir dûment validé les mentions pour approbation
et vérification.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

A. DANSE.,

Just. 1/2/60
Just